



Harcelement moral au travail

Par **mfange**, le **14/11/2014** à **19:20**

Bonjour,rrnJe travaille depuis 30 ans dans une grande entreprise en qualité de responsable. En début d'année, on m'a annoncé une mutation dans une autre ville, que j'ai refusé. De ce fait, on m'a rétrogradé à un poste inférieur.rnDepuis, l'entreprise a recruté une personne qui est devenue mon supérieur et qui ne connaît absolument rien du travail. Il me délègue l'ensemble de ses dossiers en les signant de son nom. Je précise que je suis dans l'impossibilité de refuser, d'autant plus que cela affecte d'autre collaborateurs.rnD'autre part, nous avons un autre nouveau responsable au dessus, qui lui, me met plus bas que terre que ce soit au téléphone ou en tête à tête (mais jamais devant témoins).rnCe matin il est venu faire un point sur mon travail, et m'a dit que j'étais une très mauvaise manager, que je n'étais pas assez "démagogue", que je donnais à mon équipe une très mauvaise image de l'entreprise, que je n'adhérais pas aux procédures mises en place, bref que j'étais une bonne à rien !!! J'en ai été toute retournée.rnJe dois vous préciser qu'en 30 ans de travail, je n'ai RIEN dans mon dossier personnel qui fait état de cet esprit. Au contraire, j'ai toujours eu et depuis des années des primes exceptionnelles de fin d'année.rnLes 2 personnes ci-dessus travaillent depuis moins d'un an dans l'entreprise.rnrnJ'ai absolument besoins de travailler, j'aime mon travail et ne souhaite pas le quitter ; mais je ne peux en aucun cas laisser ces personnes me faire du mal. Car je dois dire que mes conditions de travail depuis un certain temps se sont dégradées du fait de ces harcèlements permanents.rnQue me conseillez vous (j'envisage suite aux échanges de ce matin de faire un courrier à mon supérieur avec copie à la DRH - qui je pense est tout à fait au courant de la situation et l'a même provoquée....) Dois-je faire ce courrier où je ferai part de mon étonnement sur l'ensemble de ces réflexions injustifiées et pas très factuelles ???rnrnMerci de votre réponse.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **19:59**

Bonsoir, [citation]on m'a annoncé une mutation dans une autre ville, que j'ai refusé[/citation]
Selon vos conditions contractuelles, cela peut être une faute. [citation] De ce fait, on m'a rétrogradé à un poste inférieur. [/citation]
Cela est impossible sans votre accord. [citation]que je n'étais pas assez "démagogue[/citation]
Vous êtes sûre ? plutôt pédagogue à moins que le terme usité le soit au lieu et place de "meneur d'homme".
Si vous écrivez quoique ce soit, vous devez en rester à dénoncer un harcèlement dont vous faites l'objet.
Vous devez dénoncer cet harcèlement aux instances du personnel (DP et CHS-CT)
Compte tenu de votre ancienneté et donc de votre âge, la consultation d'un avocat spécialiste en droit du travail me paraît être la première démarche à accomplir, afin qu'il vous aide à monter un dossier probablement vide actuellement.